

### Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2019

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **HUIT MARS DEUX MILLE DIX NEUF** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures 00**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, BAUDREY, LEGRAND, NAGEL-NICOLAS, NOIROT, NOWAK, Adjoint, Mesdames et Messieurs, BERNARDIN, BERTOCCHI, DESMESMAY, DODIN, MAURER, POUX, STIMPLING, THOMAS, DUVERNOIS à compter de 19 h 20, KUTTLER, NICOLETTI, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
M. BARBAUD	M. BERTOCCHI
Mme DURSUN	Mme NOIROT
Mme LINOZZI	Mme NAGEL-NICOLAS
Mme PRETOT	Mme THOMAS
M. GHAYOU	M. LEGRAND
Mme PAGE	M. NICOLETTI

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,  
M. Fabrice HUSSER, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme DEMESMAY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La séance a été déclarée ouverte.

Informations : décisions du Maire. Le Maire donne lecture des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal depuis la dernière réunion.

N°	Objet	Montant
2018-23	Marché adapté passé avec la SAS CARS MOUCHET pour la prestation de transport scolaire de janvier 2019 à juillet 2023	52 704.00 € HT Par an
2018-24	Avenant n° 1 au marché adapté passé avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES Alsace Franche-Comté pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public RD 437, rues Philippe Goudey, de Sochaux, des Arbues et voie du Patouillet	- 9 663.69 € HT
2018-25	Avenant n° 1 au marché adapté passé avec la SARL SEEB pour les travaux d'amélioration énergétique de la mairie	402.00€ HT
2019-01	Avenant n° 1 au marché adapté passé avec la SARL DPL SELLI pour les travaux de remplacement de chaudière et d'amélioration énergétique de la mairie – Lot 2 Plâtrerie isolation en sous face de dalles	1 350.23 € HT
2019-02	Convention passée avec RISK Partenaires pour une mission d'assistance à la passation d'un marché public d'assurances	1 250.00 € HT

2019-03	Contrat passé avec l'entreprise BARTHOULOT Luc et Alain concernant le bucheronnage (abattage et façonnage) des coupes de bois en forêt communale : - Abattage – façonnage des grumes - Façonnage bois de chauffage	15.00 € HT le m3 29.00 € le stère
2019-04	Ligne de trésorerie de 150 000 € auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté	

**Question 2019-01 – Administration – Approbation du compte-rendu de séance du 30/11/2018**

**Le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2018 est adopté A L'UNANIMITE**

**Question 2019-02 – Administration – Mandat au CDG pour appel d'offres pour un contrat de groupe de protection sociale complémentaire**

Le Maire informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Doubs et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le centre de gestion du Doubs a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque prévoyance et sur le risque Santé.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue pour chaque risque seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité technique Paritaire.

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Doubs ;

Propose de se joindre à la procédure de mise en concurrence : **pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance** que le centre de Gestion du Doubs va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ET

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non l'une ou l'autre convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Doubs à compter du 1er janvier 2020.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

**Question 2019-03 – Administration - Création d'une servitude de passage d'une canalisation sur la parcelle AO468 au profit de la parcelle AO467**

Lors de la vente d'une maison située à EXINCOURT, 43 rue du Croissant, cadastrée AO467, PMA a informé le notaire que la maison était reliée à la rue du Puits, via une canalisation passant devant les ateliers municipaux sur la parcelle AO 468, appartenant à la commune d'EXINCOURT.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé de créer une servitude au profit de la parcelle AO 467 et autoriser le Maire à signer l'acte notarié de constitution de servitude.

Il est précisé que les frais liés à cet acte ne sont pas à la charge de la commune.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

**Question 2019-04 – Administration – Modification simplifiée du PLU - Approbation**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu la délibération n° 2018-38 du Conseil Municipal du 28 septembre 2018 concernant les modalités de mise à disposition du public d'un dossier présentant le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Vu que la modification simplifiée porte sur la rectification d'une erreur matérielle affectant l'article 11 du règlement de la zone UY/UX destinée à accueillir des activités économiques. Plus précisément : la hauteur maximale d'un mur-bahut passant de 0,5 cm à 0,5 m.

Vu la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pendant un mois (du 03 décembre 2018 au 03 janvier 2019), en mairie aux heures habituelles d'ouverture, pour que chacun puisse prendre connaissance du projet de modification et de ses motifs, et puisse formuler d'éventuelles remarques.

Vu qu'aucune remarque n'a été formulée sur le registre de consultation prévu à cet effet.

Vu que l'avis de l'Autorité Environnementale a remis un arrêté du 08 novembre 2018 confirmant que la modification simplifiée du PLU d'EXINCOURT n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Vu par ailleurs que :

- . le Département du Doubs a fait connaître qu'il n'avait pas d'observations,
- . la Région Bourgogne Franche-Comté a communiqué un avis favorable,
- . la Direction Départementale des Territoires a fait connaître qu'elle n'avait pas d'observations,
- . la chambre d'agriculture a fait savoir que le projet n'appelait pas de remarques particulières,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter le projet et approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

**Question 2019-05 – Travaux – Enfouissement des réseaux rue des Serrigots – Acceptation des travaux et autorisation de signer les conventions à intervenir**

Par délibération n°2016-05 du 3 mars 2016 le conseil municipal a acté le schéma d'organisation d'ensemble du secteur « Haut Village » et autorisé le maire à engager l'opération de viabilisation du secteur.

Au BP 2018, des crédits ont été inscrits pour les dépenses nécessaires aux travaux d'aménagement de la rue des Serrigots

La commune a engagé depuis 2016 les différentes démarches administratives, financières et techniques pour permettre la viabilisation du secteur « Haut Village » sis entre les rues du Croissant, des Serrigots, Grande rue et impasse de la piste. Cette opération consiste, à l'aide d'un permis d'aménager communal (PA 02523018M0002 délivré le 1 février dernier), à viabiliser cette zone AU1ah d'une superficie d'environ 10 000 m<sup>2</sup> afin d'offrir à la population ou à des promoteurs des parcelles à bâtir.

Pour réaliser cette opération, il est indispensable d'aménager la rue des Serrigots. En effet, cette dernière représente l'accès principal de ce secteur. Cet aménagement nécessite notamment de réaliser l'enfouissement des différents réseaux secs (électricité et télécoms).

Dans ce cadre, des conventions fixant les prises en charge financières et les éléments techniques d'intervention seront à signer avec les différents concessionnaires.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir ainsi que les différents actes administratifs, financiers et juridiques liées à cette opération.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

**Question 2019-06 – Personnel – Tableau des emplois – modifications**

Suite à la modification des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2018, et après avis favorable du Comité Technique du CDG 25 en date du 15 janvier 2019, il est proposé au conseil municipal la modification d'un poste d'agent d'entretien de l'école élémentaire Victor Hugo de la façon suivante à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 :

SUPPRESSION DE POSTE	Nb heures Hebdomadaires	CREATION DE POSTE	Nb heures hebdomadaires
Adjoint technique	23 h 30	Adjoint technique	19 h 00

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

**Question 2019-07 – Finances – Indemnités des élus**

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu au décret du 26 janvier 2017.

Lorsque les délibérations indemnitaires faisaient référence à l'ancien indice brut terminal ou à des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de préciser que les taux fixés antérieurement restent identiques soit :

Maire	40.20 %
Adjoints	16.25 %
Conseiller délégué	4.00 %

mais sont fixés en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

**Question 2019-08 – Finances – Tarif du bois de chauffage**

Considérant le coût du façonnage, du débardage et de la livraison à domicile, le Maire propose au Conseil Municipal :

- de fixer le prix du stère livré à domicile à 44.00 € TTC (prix coûtant) et, s'il reste des stères non vendus, de céder au prix de 31.90 € TTC le stère (non débardé, non livré à domicile)

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

**Question 2019-09 – Finances – Travaux logement 52 Grande Rue – Montant prise en charge**

Des travaux d'aménagement de la salle de bain d'un logement 52 Grande Rue sont prévus à la demande du locataire. Dans ce cadre, ce dernier a constitué auprès de SOLIHA un dossier de demande de financement.

Le plan de financement établi par la suite est le suivant :

Dépenses		Financement TTC	
Travaux	5 769.61	DDT Service ANAH PO (Adaptation 50 %)	2 427.00
Assistance Maîtrise d'Ouvrage	550.00	DDT Service ANAH PO (Assistance à Maîtrise d	300.00
		Département du Doubs	1 153.00
		PMA (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage)	250.00
			4 130.00
		Solde à financer	2 189.61
TOTAL	6 319.61		6 319.61

Il est donc proposé au conseil municipal :

- que la commune, en tant que propriétaire du logement, prenne en charge le solde à financer soit la somme de 2189.61 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de ce financement.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

**Question 2019-10 – Finances – Dépôt sur la voie publique et points de recyclage – Participation aux frais de nettoyage**

Par délibération en date 2014-14 du 14 mars 2014, le conseil municipal a décidé de déterminer un forfait de remboursement des frais de nettoyage des points R, par les auteurs de dépôts hors conteneurs, et a fixé ce forfait à 100 €.

Compte tenu du nombre d'intervention des services techniques pour le nettoyage de dépôts en dehors des points R, il est proposé au conseil municipal d'appliquer le même forfait en cas de dépôts sur la voie public ou espaces ouverts au public.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE**

**Question 2019-11 – Finances – Sortie de l'actif avant le 31/12/2013**

Comme la loi l'autorise, le Maire propose au Conseil Municipal de sortir de l'état de l'actif les biens non renouvelables acquis avant le 31 décembre 2013. Le matériel concerné est imputé aux articles :

Article	Intitulé	Montant à sortir
2051	Concessions... logiciels..;	10 757.17
2183	Matériel de bureau et informatique	6 054.61
2184	Mobilier	1 846.62
2188	Autres matériels	45 021.97
	<b>TOTAL</b>	<b>63 680.37</b>

Cette opération sera réalisée par la mise à jour directe des écritures d'ordre non budgétaires du comptable au vue de la liste détaillée des biens concernés qui sera jointe à la délibération.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE****Question 2019-12 – Finances – Compte de gestion 2018**

Le Trésorier d'AUDINCOURT a fait parvenir le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget communal. Après vérification, il apparaît que ce document retrace l'intégralité des opérations effectuées au cours de l'exercice et concorde avec le compte administratif 2018. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce compte de gestion.

Le compte de gestion est à disposition en mairie.

**Question 2019-13 – Finances – Compte administratif 2018**

Le compte administratif 2018 présente le résultat suivant :

Excédent de fonctionnement (y compris excédent de fonctionnement N-1)	170 535.16
Déficit d'investissement (y compris excédent d'investissement N-1)	-111 856.06
Solde des restes à réaliser d'investissement	-46 330.00
Le résultat net de clôture s'élève donc à :	12 349.10

**1- Éléments de contexte :**

La baisse des dotations d'Etat a un impact certain sur des dépenses de fonctionnement difficilement compressibles (énergie, eau et assainissement), des charges de personnels toujours plus importantes)

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à 98.65 %. Les dépenses d'investissement à hauteur de 61.93 %.

**2- Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement évolution, structure****➤ Section de Fonctionnement :**

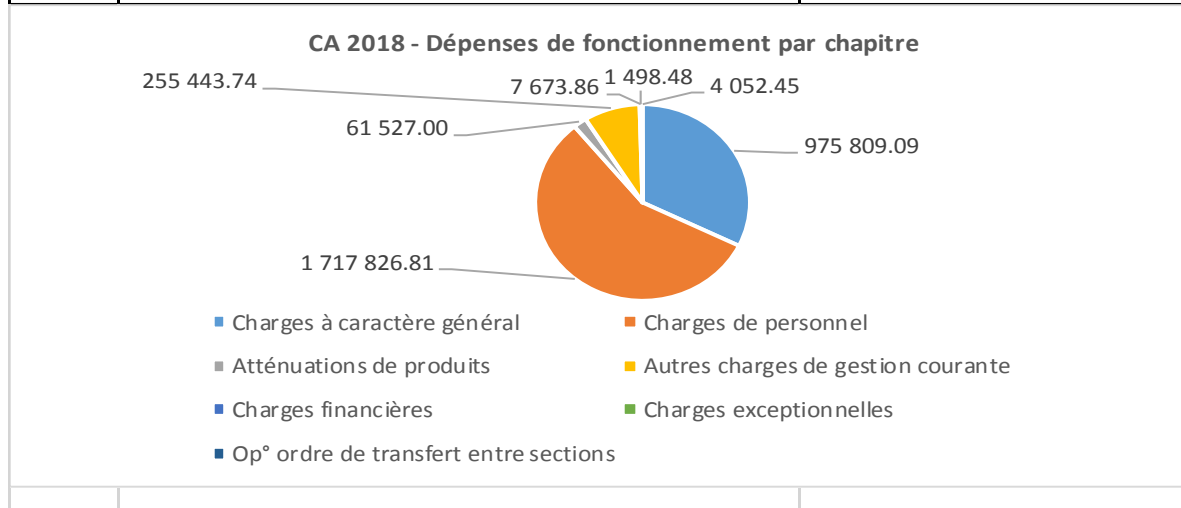
L'année 2018 a généré un excédent de fonctionnement de 170 535.16 € tandis que la section d'investissement présente un déficit de 111 856.06 € auquel s'ajoute un déficit de restes à réaliser de 46 330 € soit un déficit cumulé de 158 186.06 € d'où un excédent net de clôture de 12 349.10 €.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 54 632.39 € soit 1.84 % par rapport à celles de 2017.

Les dépenses de personnel représentent 56.80 % des dépenses de fonctionnement, en légère diminution par rapport à 2017 (56.94 %)

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

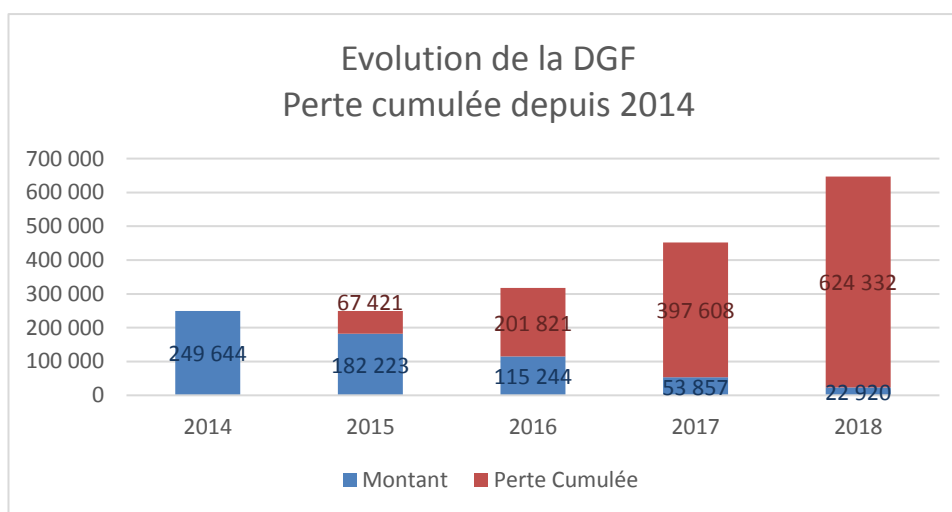
Chapitre		CA 2018
11	Charges à caractère général	975 809.09
12	Charges de personnel	1 717 826.81
14	Atténuations de produits	61 527.00
65	Autres charges de gestion courante	255 443.74
66	Charges financières	7 673.86
67	Charges exceptionnelles	1 498.48
42	Op° ordre de transfert entre sections	4 052.45
<b>TOTAL</b>		<b>3 023 831.43</b>



Les recettes ont diminué de 78 801.09 € soit 2.39 % par rapport à celles de 2017.

La variation la plus significative en recettes de fonctionnement est celle de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est passée de 53 857 € en 2017 à 22 920 € en 2018. Depuis 2014, la perte cumulée de DGF s'élève à 624 332 €.

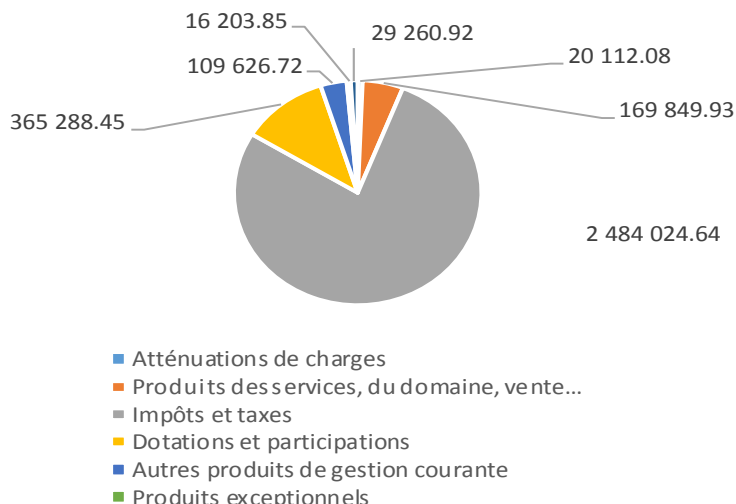
Année	Montant	Diff. Avec N-1	Diff. Cumulée
2014	249 644		
2015	182 223	67 421	67 421
2016	115 244	66 979	134 400
2017	53 857	61 387	195 787
2018	22 920	30 937	226 724
Diff. Cumulée			624 332



### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre		CA 2018
13	Atténuations de charges	20 112.08
70	Produits des services, du domaine, vente...	169 849.93
73	Impôts et taxes	2 484 024.64
74	Dotations et participations	365 288.45
75	Autres produits de gestion courante	109 626.72
77	Produits exceptionnels	16 203.85
42	Op° d'ordre de transferts entre sections	29 260.92
<b>TOTAL</b>		<b>3 194 366.59</b>

CA 2018 - Recettes de fonctionnement par chapitre



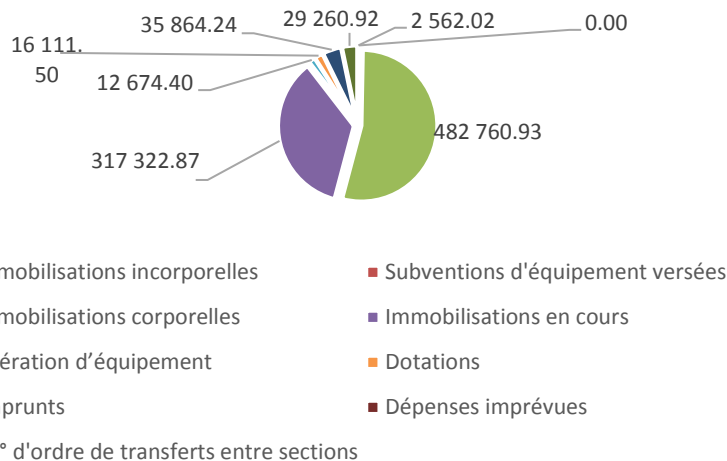
➤ Section d'Investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 896 556.88 € en 2018 soit 61.93 % des prévisions.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre		CA 2018
20	Immobilisations incorporelles	2 562.02
204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	482 760.93
23	Immobilisations en cours	317 322.87
	Opération d'équipement	12 674.40
10	Dotations	16 111.50
16	Emprunts	35 864.24
20	Dépenses imprévues	
40	Op° d'ordre de transferts entre sections	29 260.92
<b>TOTAL</b>		<b>896 556.88</b>

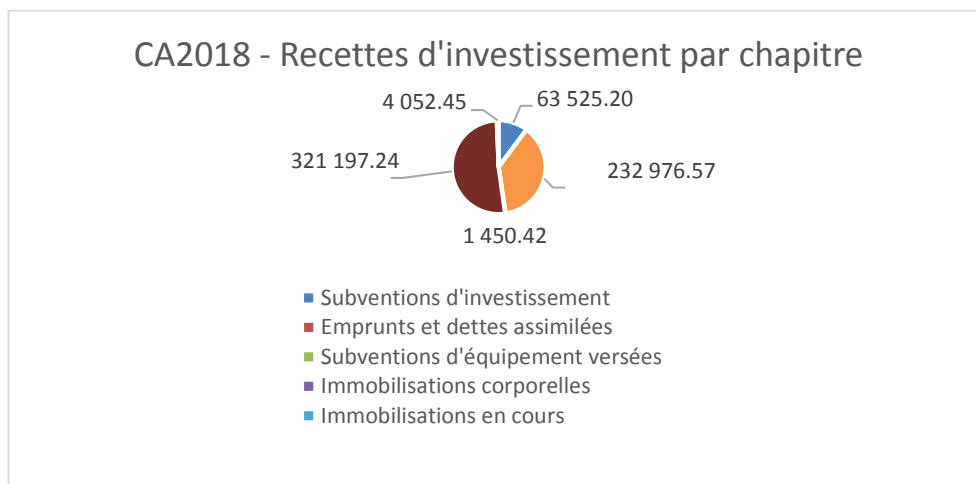
CA 2018 - Dépenses d'investissement par chapitre





Les recettes d'investissement sont relativement stables par rapport à 2017 et s'élèvent à 623 201.88 € en 2018 soit 48.45 % des prévisions.

Chapitre		CA 2018
13	Subventions d'investissement	63 525.20
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00
10	Dotations, fonds divers	232 976.57
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 450.42
1068	Excédent de fonctionnement reporté	321 197.24
040	Op° d'ordre de transferts entre sections	4 052.45
<b>TOTAL</b>		<b>623 201.88</b>



### 3- Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne net

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie - épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

En 2018, l'épargne brute s'élevait à 106 893.43 € tandis que l'épargne nette s'élevait à 63 355.13 €

### 4- Niveau d'endettement de la collectivité

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le capital restant dû était de 265 862.25 €. L'annuité de l'exercice a été réglée à hauteur de 51 175.48 € en capital et 8 750.90 € en intérêt.

L'encours de la dette au 31 décembre 2018 est donc de 229 998.01 €

### 5- Principaux ratios

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moyenne nationale de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	934.54	738.00
2	Produit des impositions directes / population	588.78	371.00
3	Recettes réelles de fonctionnement sur population	989.10	891.00
4	Dépenses d'équipement brut / population	263.93	273.00
5	Encours de la dette / population	71.87	685.00
6	DGF / population	15	148

## 6- Effectifs de la collectivité et charges de personnel

L'effectif de la collectivité au 31 décembre 2018 est de 43 agents :

- 34 à temps complet
- 9 à temps non complet

représentant 40.77 équivalents temps plein.

Le montant des charges de personnel pour l'année 2018 est de 1 717 826.81 € représentant 56.80 % des dépenses de fonctionnement contre 56.94 % en 2017.

**Le Maire ayant quitté la salle de réunion, le conseil municipal, placé sous la présidence de M. LEGRAND, 1<sup>er</sup> adjoint, A L'UNANIMITE, approuve le compte administratif 2018**

### Question 2019-14 – Finances – Affectation du résultat 2018

Le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice soit : **170 535.16 €**

Après constatation de ce résultat, l'assemblée peut affecter ce dernier en tout ou partie :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes),
- pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserve d'investissement).

Il est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 de la façon suivante :

- **158 186.06 €** à la couverture des besoins de financement dégagés par la section d'investissement (111 856.06 € de déficit d'investissement et 46 330.00 de déficit des restes à réaliser)
- **12 349.10 €** en réserve d'investissement

### Proposition approuvée A L'UNANIMITE

#### Questions diverses

- Documents distribués (commentaires)
- Demandeurs d'emploi

Mois	Inscrits	Hommes	Femmes	Indemnisés	Non indemnisés
Décembre 2018	224	117	107	165	59
Janvier 2019	221	116	105	169	52
Février 2019	221	114	107	171	50

- Bilan social
- Permis de construire délivrés :
  - Maison de prières, rue du Canal
  - Pose de panneaux photovoltaïques, parkings Peugeot
  - Restaurant « Burger King », parking Géant
  - Nouveau magasin « Centrakor » (à la place de Fly)
- Ecoles
  - Fermeture 1 classe maternelle
  - Fermeture sous condition 1 classe élémentaire
  - Panne chauffage école Centre fermeture 3 jours du 31 janvier au 2 février, accueil assuré à Champagne Loisirs
- Maison des Services au Public ouverture à Sochaux (MSAP), Exincourt est concerné Info site et Ex'infos

- Vandalisme stade et francas 10 000 € de dégâts. Débouté au tribunal
- Forum seniors → réussite
- Exposition « La Croisée des fils », salle 2
- Marché du soir : vendredi 14 juin
- Compteur électrique Linky présentation au Conseil Municipal le 12 avril
- Fibre site : <http://www.agglo-montbeliard.fr/#!/haut-debit/connaitre-en-temps-reel-lavancee-des-travaux-et-la-qualite-du-debit-internet-dans-votre-commune.html>

- Quelques dates :

- 15/03 .....remise des médailles
- 23/03 .....nouveaux arrivants
- 24/03 .....vente expo APED
- 29/03 .....vidéo
- 3-4/04 .....opération brioches ADAPEI
- 12/04 .....conseil municipal (info compteur linky)
- 13/04 .....chasse aux œufs
- 27/04 .....opération ville propre
- 28/04 .....brocante UGE
- 28/04 .....journée du souvenir
- 08/05 .....défilé monument aux morts
- 11/05 .....concert HME
- 26/05 .....élections européennes
- 14/06 .....marché du soir

Séance levée à 20 h 30